
Procès-verbal de la 1^{re} séance ordinaire du *Conseil d'établissement* du
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR tenue le mardi
15 novembre 2022, à 16 h 30, au local 3012

Sont présents : M^{mes} Mélanie Binette
Marie-Pier Boulay
Marie-Josée Dorval
Valérie Pelletier
Mélissa Rousseau

Sont absents : Marie-Pier Lemieux

MM. Éric Bérubé
François Bilodeau
Alexandre Dumont
Larry Hamilton
Benoit Ouellet

Gino Albert
Louis-Marie Vaillancourt

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Ouverture de l'assemblée à 16 h 32. Après vérification des présences, on constate qu'il y a quorum. M. Benoît Ouellet, directeur de centre, souhaite la bienvenue à tous et à toutes. M. Benoît Ouellet nous explique la raison de la date tardive de cette première rencontre de l'année.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 2022-2023_242

M. Benoît Ouellet procède à la lecture de l'ordre du jour.
Aucun point n'est ajouté, mais le point « **Autres points** » demeure ouvert.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Éric Bérubé et M^{me} Mélanie Binette.

Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

CÉ 2022-2023_243

Puisque le procès-verbal de la rencontre du 21 juin 2022 a été acheminé avant la séance tenante, M. Benoît Ouellet effectue un survol.

L'adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 est proposée par M^{me} Mélissa Rousseau et appuyée par M^{me} Mélanie Binette.

Adopté à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

M. Benoît Ouellet mentionne qu'il y aura un amendement aux règles de fonctionnement adoptées lors de la rencontre de juin.

5. Présentation des membres du Conseil d'établissement

Nous faisons un tour de table et chaque membre se présente. Trois membres sont absents : M^{me} Marie-Pier Lemieux, élève en conseil et vente de pièces mécanique, M. Gino Albert de chez Univers Emploi et M. Louis-Marie Vaillancourt, conseiller pédagogique au CFPPA.

6. Élection des officiers (Président, Vice-Président)

CÉ 2022-2023_244

M. Benoît Ouellet mentionne que les postes de Président(e) et de Vice-Président(e) doivent être occupés par un représentant d'un organisme socio-économique, d'une entreprise ou d'un parent.

M^{me} Mélanie Binette est proposée unanimement à titre de Présidente.

M. Gino Albert est proposé unanimement à titre de Vice-Président.

Adopté à l'unanimité.

7. Rétrospective de l'entrée 2022-2023

M. Benoît Ouellet fait état de la rentrée du mois d'août 2022 avec plus de 300 nouveaux élèves et 280 anciens, pour un total de plus de 580 élèves. Celui-ci nous fait part des formations les plus populaires et celles qui le sont un peu moins.

M. Benoît Ouellet en profite pour informer les membres de la mission de recrutement effectuée par M^{me} Élisabeth Côté en France. Il mentionne aussi qu'elle a rencontré près de 1000 personnes, que le recrutement vise les personnes voulant s'établir au Québec et que majoritairement, ce sont des personnes de 25 ans et plus. Face à l'arrivée de plusieurs nouveaux élèves étrangers, le CSS et le Cégep travaillent au développement d'un projet de logements étudiants.

8. Résultat financier 2022-2023

M. Benoît Ouellet mentionne qu'il y a du changement de personnel au niveau des ressources financières ce qui fait que les résultats financiers sont présentés différemment.

M. Benoît Ouellet explique que nous sommes sur la bonne voie pour assainir les difficultés financières. Plusieurs représentations sont faites auprès du ministère de l'Éducation afin que le financement de la FP soit comparable à celui des Cégeps et du secteur des jeunes. De cette façon, le budget serait stable pour l'année.

9. Budget du Conseil d'établissement

CÉ 2022-2023_245

Ce budget de 850 \$ est géré à même l'enveloppe du CFPPA. Certains frais des membres peuvent être remboursés.

L'adoption du budget du Conseil d'établissement 2022-2023 est proposée par M^{me} Valérie Pelletier et M^{me} Marie-Josée Dorval.

Adopté à l'unanimité.

10. Règles de régie interne

CÉ 2022-2023_246

M. Benoît Ouellet explique brièvement les règles de régie interne et mentionne qu'il n'y a pas de changement avec la version de l'année dernière.

L'adoption des règles de la régie interne 2022-2023 est proposée par M^{me} Mélanie Binette et par M^{me} Mélissa Rousseau.

Adopté à l'unanimité.

11. Adoption de l'allocation et répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées 2022-2023

CÉ 2022-2023_247

La mesure 15197 | *Accroche-toi en formation professionnelle* vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien en formation professionnelle. Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves, dont ceux ayant des besoins particuliers, et de soutenir les enseignants accompagnant ces élèves dans chaque centre visé par la mesure. Les services offerts peuvent notamment concerner le soutien à l'apprentissage et à la transition vers le marché du travail des élèves.

CONSIDÉRANT la mise en place de mesures budgétaires dédiées et protégées 2022-2023 par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures font l'objet de projets centralisés;

CONSIDÉRANT QUE le MEQ souhaite être informé des montants qui sont alloués aux écoles et de l'utilisation prévue de ces montants;

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Bérubé et M^{me} Marie-Josée Dorval et résolu :

QUE le Conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a alloué à l'école, dans le cadre des **mesures dédiées et protégées 2022-2023**, un montant total de **271 257 \$**, lequel est réparti conformément au tableau ci-après :

TABLEAU DES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES		
	TITRE DU POSTE	SALAIRE ANNUEL
Poste professionnel	Orthopédagogue	61 362 \$
Poste professionnel	Conseiller pédagogique	49 089 \$
Poste professionnel	Travailleuse sociale	49 089 \$
Poste professionnel	Conseiller en orientation	43 019 \$
Poste technicien	Technicien en loisirs	48 837 \$
Poste technicien	Technicien en travail social	19 861 \$
TOTAL		271 257 \$

11.1 Adoption de l'allocation et répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées 2022-2023 CÉ 2022-2023_248

La mesure 15022 | Bien-être à l'école et dans les centres de formation vise à soutenir la réalisation d'action pour favoriser la persévérance et la réussite des élèves. Les dépenses admissibles concernent notamment la libération pour de la formation, l'embauche de ressources et l'achat de matériel.

CONSIDÉRANT la mise en place de mesures budgétaires dédiées et protégées 2022-2023 par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures font l'objet de projets centralisés;

CONSIDÉRANT QUE le MEQ souhaite être informé des montants qui sont alloués aux écoles et de l'utilisation prévue de ces montants;

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Bérubé et M^{me} Marie-Josée Dorval et résolu :

QUE le Conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a alloué à l'école, dans le cadre des **mesures dédiées et protégées 2022-2023**, un montant total de **8 488 \$**, lequel est réparti conformément au tableau ci-après :

TABLEAU DES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES		
	TITRE DU POSTE	SALAIRE ANNUEL
Libération dans la tâche éducative	Enseignants	4 244 \$
Emploi de soutien	Technicienne en travail social	4 244 \$
TOTAL		8 488 \$

11.2 Adoption de l'allocation et répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées 2022-2023 CÉ 2022-2023_249

La mesure 15021 | Volet2 – Entraide éducative et accompagnement pédagogique en FGA et en FP visent le financement pour la mise en place du tutorat, notamment la rémunération des ressources humaines, la formation du personnel et la libération du personnel scolaire afin de permettre la concertation.

CONSIDÉRANT la mise en place de mesures budgétaires dédiées et protégées 2022-2023 par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures font l'objet de projets centralisés;

CONSIDÉRANT QUE le MEQ souhaite être informé des montants qui sont alloués aux écoles et de l'utilisation prévue de ces montants;

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Bérubé et M^{me} Marie-Josée Dorval et résolu :

QUE le Conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a alloué à l'école, dans le cadre des **mesures dédiées et protégées 2022-2023**, un montant total de **35 968 \$**, lequel est réparti conformément au tableau ci-après :

TABLEAU DES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES		
	TITRE DU POSTE	SALAIRE ANNUEL
Libération dans la tâche éducative	Enseignants	17 984 \$
Poste professionnel	Conseiller pédagogique	17 984 \$
TOTAL		35 968 \$

12. Visites industrielles 2022-2023

CÉ 2022-2023_250

Pour permettre aux différents programmes de formation d'effectuer des visites industrielles avec leurs élèves pour l'année 2022-2023, nous devons obtenir l'autorisation du conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes de formation souhaitent organiser des visites industrielles pour leurs élèves tout au long de l'année scolaire, et ce, dans différentes entreprises (usines, chantiers de construction, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle doit demander l'autorisation au Conseil d'établissement pour autoriser les élèves à sortir à l'extérieur du centre pour réaliser ces visites;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Binette et M^{me} Valérie Pelletier et résolu :

QUE le conseil d'établissement autorise la réalisation des **visites industrielles pour l'année scolaire 2022-2023.**
Adopté à l'unanimité.

13. Règles de fonctionnement amendées (hiver 2023)

CÉ 2022-2023_251

Une modification a été apportée à la page 7 des règles de fonctionnement. À la section assiduité point 14.2 absences non justifiées, le pourcentage d'absence non motivée a diminué de 15 % à 10 %.

L'adoption des règles de fonctionnement 2023-2024 est proposée par M. Larry Hamilton et secondée par M. Éric Bérubé.
Adopté à l'unanimité.

14. Remboursement des frais pour assister aux réunions du CÉ

M. Benoît Ouellet informe les membres que s'ils doivent réclamer des frais liés aux séances du conseil, M^{me} Marie-Pier Boulay leur fera parvenir le formulaire par courriel.

15. Autorisation de transmission de renseignements

M. Benoît Ouellet explique que tous les membres doivent signer l'autorisation de transmission de renseignement et la remettre à M^{me} Marie-Pier Boulay. Ce qui a été fait sur place.

16. Calendrier et rencontres

M. Benoît Ouellet nous suggère un horaire des rencontres. Les prochaines séances se tiendront les mardis 17 janvier, 28 février, 18 avril et le 20 juin 2023.

17. Autres points

Aucun point n'est ajouté.

18. Période de questions du public

Il n'y a pas de public.

19. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 17 janvier 2023, à 16 h 30, au local 3012.

20. Clôture de la séance

Tous les points ayant été épuisés, M. François Bilodeau et M^{me} Mélanie Binette proposent la levée de la séance à 17 h 37.

Mélanie Binette, présidente

Benoît Ouellet, directeur

/mpb

